



Castillon-la-Bataille

Mairie

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2022

---

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK.

**Etaient absents excusés** : M. Fernand ESCALIER donne procuration à Mme Christine JOUANNO, M. Patrick TRACHET donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, M. Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER, Mme Patricia COURANJOU donne procuration à M. Jean-Luc BELLEINGUER. Mme Josette DANIEL.

*Le scrutin a eu lieu, Mme Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

---

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M. le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS

#### **N°D22-10-20 Défense de la ville dans le cadre de la requête enregistrée le 10 août 2022 par le Tribunal Administratif de Bordeaux sous la référence 2204396 contre M. Jean-Pierre Touchard**

M le Maire précise que l'architecte Jean Pierre TOUCHARD est en différend avec la commune, et rappelle que celui-ci a été rémunéré par la commune pour une mission relative à la Maison des Associations. M le Maire indique que Jean Pierre TOUCHARD demande une rémunération bien plus importante que le montant du contrat, et que la ville conteste la créance alléguée.

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* mairie@castillonlabataille.fr

### **N°D22-11-20 Avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2022/2023**

M le Maire indique qu'il est nécessaire d'inscrire de nouveaux prix dans le marché public notamment pour installer des bornes escamotables destinées à réguler la circulation routière.

### **N°D22-11-21 Attribution du marché public à procédure adaptée pour Flux Vision Cœur de Ville**

M le Maire indique qu'il a signé au cours du salon des Maires un contrat avec Orange qui permet l'analyse des données collectées relatives à la fréquentation du centre-ville. Il précise que ces données collectées grâce aux téléphones portables permet de dresser une cartographie de la fréquentation, et que cet outil fera l'objet d'une présentation aux commerçants.

M le Maire rappelle que la dépense est subventionnée par la Banque des Territoires et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, et que la ville supportera une dépense équivalente à 20% de la dépense totale.

### **N°D22-11-22 Avenants 1 et 2 au marché public à procédure adaptée pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre et d'accompagnement de la ville pour la restauration et la conservation de l'église Saint-Symphorien**

M le Maire indique qu'il s'agit d'adopter un nouveau phasage de réalisation des travaux de restauration de l'Eglise Saint Symphorien comportant désormais dix tranches de travaux. Il affirme que la ville a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en avril et que celle-ci a reçu un avis favorable. Il annonce que les travaux devraient démarrer dans trois ans.

### **N°D22-11-23 Conclusion d'un contrat d'emprunt avec l'Agence France Locale pour le financement des dépenses d'investissement du budget 2022**

M le Maire indique que la ville a conclu un emprunt de 300.000€ avec l'Agence France Locale après une mise en concurrence.

## **DELIBERATIONS**

### **-N°L22-11/01-70/AG Mise à jour du règlement du cimetière**

M le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les articles 7 et 10 du Règlement Intérieur. Il signale qu'il souhaite réaménager le champ commun du cimetière de Capitourlan, et régulariser la situation de certaines sépultures situées à l'extérieur de ce cimetière, ce qui nécessite la réalisation d'une étude hydrogéologique en préalable à l'extension du périmètre du cimetière.

M Jean Luc BELLEINGUER signale que les caveaux situés à l'extérieur du périmètre du cimetière posent question et nécessitent une remise en ordre.

M le Maire indique qu'il envisage d'accorder gratuitement la concession pour la parcelle occupée par une sépulture qui serait nouvellement intégrée dans le périmètre du cimetière.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Adopte les modifications du règlement du cimetière.**

**-N°L22-11/02-71/AG Convention de financement du suivi-animation de l'OPAH-RU ORI de  
Castillon-la-Bataille**

M le Maire rappelle que le principe du financement du suivi-animation de l'OPAH-RU ORI était prévu dans le traité de concession conclu avec In Cité dans le cadre du renouvellement urbain. Il précise que le montant de la convention de financement s'est établi à 33.049€ par an et qu'un bilan annuel du suivi-animation sera dressé. Il annonce que le suivi-animation a commencé dès le mois de juillet et que les premières observations sont favorables. Il ajoute qu'un document explicatif a été distribué aux propriétaires de logements.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide le projet de convention de financement du suivi de l'animation OPAH-RU ORI de Castillon-la-Bataille avec la SEM inCité, jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **Autorise M. le Maire à signer la convention de financement.**

**QUESTIONS DIVERSES**

M le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et signale les événements organisés par la ville : le marché de Noël du 17 au 24 décembre, le repas des seniors le 17 décembre.

M le Maire signale également la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon / Pujols le 9 décembre à 18h00 à Doulezon et la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal le 14 janvier à 11h00 au Centre Culturel.

M le Maire indique que le musée virtuel Microfolies sera inauguré avant la fin du mois de janvier, qu'il sera gratuit et à destination des habitants du bassin de vie.

M le Maire présente ses félicitations à Mme Christine JOUANNO pour l'organisation du magnifique concert de l'Orchestre Symphonique de Gironde auquel 200 personnes ont assisté le 17 novembre au Centre Culturel. M le Maire annonce que ce type d'évènement sera pérennisé et que la communication sera renforcée à destination des communes voisines même lorsque celles-ci sont situées à l'extérieur de la Communauté de Communes de Castillon / Pujols. Il annonce que le 12 janvier 2023, l'Orchestre Symphonique de Gironde sera de nouveau à Castillon-la-Bataille pour un concert intitulé : "Piccolo, saxo et compagnie ou la petite histoire d'un grand orchestre".

M Jean Luc BELLEINGUER relève la qualité de l'orchestre et indique qu'il a passé une très bonne soirée en assistant à ce concert, et souhaite que la ville fasse savoir l'excellence de cet ensemble musical.

M le Maire indique qu'il communiquera abondamment sur la qualité de l'orchestre symphonique de Gironde et souligne le prix accessible des places, qui s'élèvent à 16€ pour un adulte et la gratuité offerte aux enfants des écoles de Castillon la Bataille.

**Fin de la séance à 19h56**